

Séance du 31/08/2023

Date de convocation : 25/08/2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 01/09/2023

Présents : Sandrine BOYER-CLOP, Ludovic BRENOT, Christophe CHAPUIS, Benoît FOLIN, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Julien MONIN, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE.

Absents excusés : Fabrice COQUARD ayant donné pouvoir à Nicolas PHILIPPE, Stéphanie JUPILLE.

Mme Juline MACOR a été élue secrétaire.

2023-38

Objet de la délibération : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE PUBLIQUE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX DE PENNESIERES

Lecture faite du relevé de conclusions de la réunion tenue en Préfecture de Haute-Saône, le mardi 12 juin 2023, présidée par M. Michel ROBQUIN, secrétaire général, annexée à la présente délibération ;

Considérant le retrait de fait de la Commune de CHAUX-LA-LOTIERE à l'ensemble des décisions prises et des installations de bureaux syndicaux en 2014 et 2020, suite au vote de la délibération communale 2010/02/06,

A la seule condition que la Commune de CHAUX-LA-LOTIERE soit exclue de la procédure de liquidation des actifs et des passifs, engagée à la suite de la dissolution envisagée ;

Le Conseil Municipal de CHAUX-LA-LOTIERE, après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat Intercommunal de la voirie publique et des bâtiments communaux de PENNESIERES, en application de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

2023-39

Objet de la délibération : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIED 70

Par délibérations en date du 12 juillet 2023, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) s'est prononcé pour le transfert des compétences « chaufferie bois et réseau de chaleur » par les communes de FROTEY-LES-VESOUL, FAVERNEY, LURE au SIED 70..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ce transfert de compétences desdites communes au SIED 70
- ADOPTE les nouveaux statuts du SIED 70.

2023-40

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE DE L'ÉLU LOCAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Haute-Saône ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion de Haute-Saône :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

2023-41

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA LISTE D'AFFOUAGE 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Clôture la liste d'affouage 2022-2023, annexée à la présente délibération, à 42 (quarante-deux) feux ou foyers,

Liste d'affouage 2023-2024

1	BEJEAN Philippe	31	ORMAUX Yannick
2	BERNARDIN Christian	32	ORSAT David
3	BLAIRET Jean-François	33	PARRATTE Cyril
4	BOYER Philippe	34	PETITJEAN Frédéric
5	BRUET Thomas	35	PHILIPPE Laurence
6	CHAPUIS Christophe	36	PHILIPPE Nicolas
7	CHAPUIS Frédéric	37	PHILIPPE Patrick
8	CHAPUIS Jean-Denis	38	RIGOULOT Pascal
9	CHAPUIS Michel	39	SZEJMAN Didier
10	CHOIX Rachel	40	TRIBILLON Chantal
11	DEMOULIN Emmanuel	41	TROSSAT Jean-Luc
12	DURAND Daniel	42	TROSSAT Pierrette
13	ESCANDE Jean-Marc		
14	FALVO Armand		
15	FAUCHON Éric		
16	FOEHRLE Patricia		
17	FOEHRLE Valentine		
18	FOEHRLE Xavier		
19	FRANCOIS Monique		
20	FRANCOIS Sébastien		
21	GODARD Jean		
22	GUICHARD Christophe		
23	JEANNIN Béatrice		
24	JOLY Hubert		
25	KRATTINGER Alain		
26	KRATTINGER Emmanuel		
27	KRATTINGER Olivier		
28	ORMAUX Alexandre		
29	ORMAUX Bernard		
30	ORMAUX Emmanuel		

2023-42

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE M JEAN FREDERIC- LA CRAU

Le bail de location accordé à Monsieur Frédéric JEAN concernant le terrain communal Section B n° 845 d'une superficie d'environ 3 ha est arrivé à expiration le 30 juin 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2023 pour ce terminer le 30/06/2032

Le montant du loyer est établi sur la même base que l'ancien bail à savoir 96.78 € pour l'année 2023 et sera indexé sur le prix du fermage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir un bail de location et à le signer.

Objet de la délibération : REMBOURSEMENT DE FRAIS A M BERGER SÉBASTIEN

Monsieur le Maire, Alexandre ORMAUX, explique que Monsieur Sébastien BERGER a avancé la somme de 300.17 € (trois cent euros et dix-sept cents), sur ses deniers personnels, pour l'achat de vaisselle destinée à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De rembourser cette somme à Monsieur Sébastien BERGER.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Alexandre ORMAUX